



**Arrêté municipal n°2022-80 du 20 octobre 2022**  
**OBJET : fixation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public**

Le Maire de la commune de SAINT-PABU (Finistère) ;

VU l'article L2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU la délibération du conseil municipal n°2021-02-10 du 30 mars 2021 relative à la coupure de l'éclairage public ;

CONSIDERANT la nécessité de partager à l'effort général de limiter les consommations en énergie électrique ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du lundi 24 octobre 2022, sur l'ensemble du territoire communal, l'éclairage public sera allumé à 6h et éteint à 21h.

**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage municipal et de plusieurs insertions dans le bulletin municipal.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il prendra ainsi toutes les mesures d'affichage.

**Article 5 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur du SDE29
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie

A SAINT-PABU, le 20 octobre 2022

Le Maire

David BRIANT



Certifié exécutoire :  
compte tenu de la transmission en Préfecture, le  
et de la publication le  
Fait à SAINT-PABU, le 20/10/2022  
Le Maire  
David BRIANT

